

**Hubert OTT**

**Député du Haut-Rhin**

*Commissaire au développement durable  
et à l'aménagement du territoire*

**Monsieur Édouard GEFFRAY**  
**Ministre de l'Éducation nationale**

*Hôtel de Rochechouart  
110, Rue de Grenelle  
75357 PARIS SP 07*

**Wintzenheim, le 4 juin 2026**

*Objet : Fermetures de classes en milieu rural : pour une remise en perspective des critères de décision*

Monsieur le Ministre,

*Cher Edouard,*

Je souhaite attirer votre attention sur la problématique récurrente des fermetures de classes, particulièrement dans les territoires ruraux.

Je comprends pleinement les contraintes qui pèsent sur la carte scolaire et les arbitrages qui en découlent. La baisse de la natalité, la déprise démographique dans certains territoires, ainsi que les projections d'évolution des effectifs scolaires constituent des réalités objectives qui doivent être prises en compte dans la gestion du système éducatif. Ces tendances imposent indéniablement une réflexion d'ensemble et une adaptation progressive de notre organisation scolaire.

Pour autant, il me semble essentiel de souligner que la réponse ne peut reposer exclusivement sur une logique arithmétique ou comptable, fondée sur des seuils d'effectifs minimaux par classe. Une telle approche, si elle peut apparaître rationnelle à l'échelle nationale, mérite d'être interrogée au regard de ses effets concrets sur les territoires.

En effet, la fermeture d'une classe ne se limite pas à un simple ajustement d'effectifs. Dans de nombreuses communes rurales, elle fragilise un équilibre local construit autour de l'école : organisation des services périscolaires, restauration scolaire, temps de transport, mais aussi, plus largement, la vie sociale du village. Dans certains cas, une décision isolée peut déstabiliser un ensemble cohérent de services publics pourtant déjà optimisés et de qualité.

Nos communes investissent massivement, au prix de lourds sacrifices financiers, pour offrir des prestations pédagogiques et logistiques d'excellence répondant aux attentes de la population.

Il me paraît dès lors nécessaire de croiser cette logique verticale de gestion des effectifs avec une lecture plus horizontale, ancrée dans la réalité locale des écoles communales. Les dynamiques territoriales, la qualité des services existants, les efforts d'organisation des communes et des équipes éducatives doivent être pleinement intégrés dans l'appréciation des situations.

Cette réflexion est d'autant plus importante que certaines évolutions peuvent également être appréhendées comme des opportunités. La baisse progressive des effectifs pourrait, dans certains cas, permettre d'améliorer les conditions d'apprentissage, notamment par des effectifs réduits, et ainsi renforcer la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Elle pourrait également constituer un levier pour repenser l'organisation pédagogique au bénéfice des élèves et des enseignants.

Par ailleurs, des spécificités territoriales doivent être pleinement prises en compte, notamment en Alsace, où les classes bilingues constituent un enjeu éducatif et culturel majeur. Les écoles ont su s'adapter pour garantir cet enseignement spécifique, et ces efforts doivent être intégrés dans toute décision relative à la carte scolaire.

Je tiens également à souligner que les services de l'Éducation nationale dans le département du Haut-Rhin et plus généralement en Alsace font preuve d'une réelle disponibilité et réactivité à chacune de mes interpellations locales sur le sujet, en organisant notamment des échanges avec les parents d'élèves et les élus des communes concernées. Pour autant, il me semble qu'ils ne peuvent aller plus loin que l'application de décisions et de orientations qui relèvent essentiellement du cadre national. C'est précisément pour cette raison que je me permets de vous adresser ce courrier, afin d'appeler votre attention sur les effets concrets de ces choix dans nos territoires.

Dans la circulaire de rentrée 2026 que vous avez adressée à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, vous y rappelez que le cœur de la mission de l'École demeure d'« instruire et protéger ». Vous y déclinez plusieurs priorités structurantes, notamment la maîtrise des savoirs fondamentaux, le développement du raisonnement scientifique, l'amélioration du climat scolaire ainsi que l'accompagnement des personnels. Ces objectifs, que je partage pleinement, supposent de placer la qualité des conditions d'apprentissage au centre des choix d'organisation scolaire.

Aussi, je souhaite appeler à une approche plus fine, plus différenciée et plus concertée des décisions de fermetures de classes, afin de ne pas fragiliser des équilibres locaux parfois déjà précaires, et de préserver les acquis construits par les communes et leurs écoles.

Dans cette perspective, il me semblerait souhaitable que les décisions ne soient pas uniquement guidées par des critères quantitatifs, mais qu'elles intègrent également une évaluation qualitative et territoriale, permettant d'apprécier au mieux l'impact global sur les enfants, les familles et la vie des communes.

Aussi, des élus de ma circonscription se tiennent à l'entière disposition de vos services pour témoigner de l'impact de ces fermetures sur la pérennité de leurs communes et la qualité de l'enseignement dispensé aux enfants, afin d'alimenter une réflexion sur les évolutions nécessaires de notre cadre réglementaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce témoignage, et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Avec mes remerciements personnels*

**Hubert OTT**